Le Crouais

Bulletin municipal

Décembre 2021

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Inscription école publique..... p. 3
Carte d'identité et passeport..... p. 3
Site Interne..... p. 3
Service National - Recensement..... p. 3
Etat civil..... p. 3
Inscription liste électorale ..... p. 3
Défibrillateur..... p. 3
Recensement de la population ..... p. 4
Noces d'or..... p. 5
Comptes-rendus du conseil municipal.. p. 5
Budget primitif 2021..... p. 8
Autorisations d'urbanisme .....p. 10
Abandon des déchets .....p. 10
Divagation des chiens.....p. 11
Grand nettoyage.....p. 11

VIE LOCALE

Ecole.....p. 12
Bibliothèque .....p. 13
Assistantes maternelles.....p. 13
CCAS.....p. 14
RPE .....p. 14
Maisons fleuries.....p. 15
Marché de Noël.....p. 15

TRAVAUX

Entretien voirie.....p. 16
Ecole.....p. 16
Salle culturelle.....p. 16
Bibliothèque .....p. 16
Avancement aménagement .....p. 16
du bourg .....p. 16
Arrêt de car au Pas de la Lande .....p. 16

VIE ÉCONOMIQUE p.17

VIE ASSOCIATIVE

ACCA..... p.17
Les amis de Saint Laurent..... p.18
Comité des fêtes p.18
Club de la gaieté..... p.18
Association des parents d'élèves p.19
Un souffle pour marcher p.19
U.N.C. - A.F.N. - OPEX p.20
US Le Crouais..... p.20
Calendrier des fêtes 2022 ..... p.21

INFORMATIONS DIVERSES

SMICTOM p.22
L'office des sports..... p.22
Transport scolaire..... p.23
CC St Méen/Montauban..... p.23
Covoiturage p.24
Transport à la demande p.24
Le logement pour personnes âgées.... p.24
Aides pour l'amélioration de l'habitat.. p.25
Les maisons des jeunes p.25

ZOOM SUR... UN ENFANT DU PAYS AUX JEUX PARALYMPIQUES.....P. 26

HISTOIRE DE LA COMMUNE .....P. 26

EDITORIAL

Madame, Monsieur,
Chères crouaisiennes,
Chers crouaisiens,

L'année 2021 arrive à son terme avec beaucoup d'interrogations et de rebondissements.

Aujourd'hui, la majorité d'entre nous sommes vaccinés, ce qui nous permet d'éviter les formes graves du coronavirus et de reprendre une vie à peu près normale. Cependant, nous devons rester vigilants et respecter les gestes barrières. C'est pourquoi, j'ai une pensée toute particulière pour les personnes qui ont été infectées par le virus, celles qui ont mal vécu le confinement et toutes celles qui nous ont quittés prématurément et parfois dans la solitude.

Dans ce bulletin municipal, vous découvrirez les projets et les avancées concernant notre commune. Au Pas de La Lande, un arrêt de bus a été entièrement rénové et sécurisé. Un deuxième devrait voir le jour pour la rentrée en septembre prochain. Les travaux d'aménagement d'entrée et de sortie de bourg sont également en cours de réalisation, et tout ceci devrait prendre fin début d'année prochaine. Notre priorité pour 2022 sera l'aménagement du lotissement de la Règnerais.

D'autres dossiers sont à l'étude mais il nous faut concilier avec le contexte actuel. Tout cela vous sera plus amplement développé lors de la cérémonie des vœux de la municipalité à laquelle je vous convie (sous réserve des conditions sanitaires) le :

VENDREDI 7 JANVIER 2022 À 19 H À LA SALLE CULTURELLE

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2022, que vos projets personnels ou professionnels puissent aboutir et notre souhait le plus sincère est de vous garder en bonne santé.

Avec mes sentiments dévoués,

Daniel CHICOINE, Maire de Le Crouais

Horaires d'ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte :
- le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi et vendredi de 9h à 12h ;
- le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Elle est fermée le mercredi et le jeudi.

Tél. : 02 99 09 68 88 - Email : mairie.lecrouais@wanadoo.fr - Site : www.lecrouais.bzh

Inscription école publique

Le code de l'éducation prévoit que « tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande ». Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année scolaire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. L'inscription à l'école maternelle se fait à la Mairie **et l'admission doit être validée par la Direction de l'école.** L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

A noter que l'école de Le Crouais « les petits cailloux » accueille, à la rentrée de janvier, les enfants qui atteindront l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 mars de l'année scolaire en cours.

Carte d'identité et passeport

La commune de Saint-Méen-le-Grand est désormais dotée depuis le 14 mai 2018 d'une borne biométrique permettant d'effectuer les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

Pour faire une demande, il faut remplir une pré-demande de passeport/CNI sur le site internet de l'ANTS https://ants.gouv.fr ce qui permet d'obtenir un formulaire avec un code flash. Ensuite, il faut prendre obligatoirement rendez-vous avec les services de la mairie au 02 99 09 60 61.

Site Internet

Le site internet de la commune est à nouveau actif. Attention, l'adresse a été modifiée. Vous pouvez le consulter sur : ***https://www.lecrouais.bzh***

Service National - Recensement

Tous les Français(es) âgé(e)s de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile **(au plus tard à la fin du 3e mois suivant leur 16e anniversaire).** Se faire recenser permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

ETAT CIVIL

Mariage

Le 11 septembre 2021 > **Thibault LANGLOIS et Anaïs PEDRON**
Le 25 septembre 2021 > **Christophe TOUANEL et Sandy CLEQUIN**

Noces d'Or

Le 30 octobre 2021 > **André et Marie-Thérèse ROSSIGNOL**

Décès

Le 15 juillet 2021 > **Marcel TETU**

Naissances

Le 14 février 2021 > **Louis CRESPEL**
Le 24 mars 2021 > **Nolwenn PORTOLLEAU**
Le 28 juillet 2021 > **Léonis BRIARD**
Le 10 août 2021 > **Mahé CLOTEAUX**
Le 29 août 2021 > **Kathleen FORCONI** (née à domicile)
Le 16 octobre 2021 > **Malo JAMES**

Inscription liste électorale

Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domicilié à Le Crouais : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le côté gauche de la mairie (côté terrain de foot).

Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.

Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser **à compter du 20 janvier 2022.**

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

PARTIES PRENANTES

Noces d'or

Marie-Thérèse et André ROSSIGNOL ont fêté leurs noces d'or le samedi 30 octobre, entourés de leurs enfants, petits-enfants et amis. Marie-Thérèse est née le 14 octobre 1949 et André, le 07 mai 1947. Ils sont tous les deux natifs de Le Crouais où ils ont effectué une partie de leur scolarité à l'école communale.
Ils se sont mariés à Le Crouais le 19 août 1971. De cette union, sont nées deux filles, Lynda, née en 1973 et Virginie, née en 1975. Quatre petits enfants sont venus agrandir la famille, Brice, Lénora, Eliot et Léonie.
Après une carrière professionnelle bien remplie, Marie-Thérèse et André profitent pleinement de leur retraite pour s'adonner à leurs passions : voyage, bricolage, jardinage, marche sans oublier le cyclisme pour Marie-Thérèse.
La municipalité leur souhaite tous ses vœux de bonheur.

Comptes-rendus du conseil municipal

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de se porter acquéreur d'un chemin, parcelle B37 appartenant à Monsieur MARTIN Bernard pour une valeur de 0.45€/m², et de prendre en charge les frais de bornage.

- décide de céder à Monsieur et Madame LEMOINE la parcelle B 1208 en échange des parcelles B 1211, 1204 et 38 pour une valeur vénale de 0.45€/m² et de prendre en charge les frais de bornage.

- valide le programme des travaux d'aménagement des entrées de bourg ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement des entrées de bourg, valide une enveloppe budgétaire de 440 000 euros nécessaire à la collectivité afin qu'elle soit accompagnée par un Maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet, et inscrit les crédits correspondants par décision modificative sur le budget principal de la collectivité,

- sollicite une subvention auprès de l'Etat aux titres de la DETR et de la DSIL pour les travaux d'aménagement des entrées de bourg,

- s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Saint Méen-Montauban.

- valide la fermeture de la mairie une journée par semaine (le jeudi).

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la constitution du groupement de commande pour lancer des consultations concernant des prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations électriques, dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies, installations de chauffage gaz, traitement d'air et de ventilation des bâtiments, ascenseurs et appareils de levage, portes et portails automatiques et contrôle des légionnelles, et adhère au groupement de commandes de la communauté de communes Saint-Méen Montauban pour ces types de prestations.

- valide les tarifs de location pour la salle culturelle.

- décide de maintenir, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.

- approuve la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les

actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide le nom de l'école publique proposé suite à un travail mené par les élèves de l'école et après consultation des familles et élèves : « Ecole les Petits Cailloux ».

- valide la nouvelle convention avec le service des archives départementales.

- valide la convention 2021-2024 avec la fédération des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FGDON).

- prend acte, suite aux échanges du précédent conseil municipal, des travaux récemment effectués à l'école, à la salle culturelle et à la mairie : mise en place d'un lavabo supplémentaire à l'extérieur de la cour, mise en place d'un lavabo enfant à la salle culturelle, installation d'une nouvelle boîte aux lettres à la mairie.

SÉANCE DU 12 JANVIER 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour bénéficier de son assistance technique dans le cadre de l'assainissement collectif et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

- décide de créer un comité de pilotage regroupant les élus de la commission ressources humaines ainsi que trois agents représentants désignés (un agent représentant de l'administration, un agent représentant des services techniques et un agent représentant des services scolaires et périscolaires) dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion (LDG).

- sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les aménagements suivants : la création d'un parc de stationnement en dehors des voies de circulation côté ouest, l'aménagement d'espaces piétonniers protégés le long de la voie de circulation, la création d'un passage piéton et l'aménagement de sécurité de la voirie par la mise en place d'une chicane à l'entrée du bourg.

- décide, dans le cadre de l'aménagement d'un arrêt de car sécurisé, d'acquérir la parcelle cadastrée B562, d'une superficie de 352 m2 et appartenant à Monsieur PAIN Michel, pour une valeur de 1 euro/ m2.

- prend note de la reprise de contact avec la société AQUASOL désignée pour le curage des boues de la station d'épuration.

- décide d'adresser des courriers de mise en demeure aux propriétaires de dépôts sauvages de déchets constatés sur la commune, portant gravement atteinte à l'environnement.

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valide la participation globale définitive de la commune au centre de loisirs pour l'année 2019 à 10 598 €.

- approuve le projet de liaison douce entres les agglomérations du Crouais et de Saint Méen-le-Grand, et sollicite auprès du Département d'Ille-et-Vilaine un accompagnement en ingénierie pour l'étude de ce projet.

- prend acte du document finalisé relatif aux lignes directrices de gestion qui sera diffusé auprès des agents lors d'une réunion de service le lundi 22 février et adressé pour avis au prochain comité technique fixé le 19 avril 2021.

- émet un avis défavorable au projet présenté par la S.A.R.L. CENTRALE BIOGAZ de Montauban de Bretagne.

- prend acte de la vidange des bassins de la station d'épuration prévue en août 2021.

SÉANCE DU 30 MARS 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020 des budgets suivants : budget principal, budget assainissement, budget CCAS, budget Caisse des Ecoles, budget SPANC, budget lotissement la Règnerais.

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

- décide d'affecter au budget principal pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 40 002.16 € permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

- décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget assainissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 17 536.89 € ; le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reportés » pour un montant de 133 907.67 €.

- approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2021 tels qu'ils sont présentés.

- décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.94 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.43 % (même taux qu'en 2020).

- autorise Monsieur le Maire à signer

la convention de partenariat service de centre de loisirs sans hébergement avec la commune de Saint Méen-le-Grand avec une date d'effet au 01.01.2021 et accepte de participer financièrement au projet sur le budget principal de la commune dont les modalités et le montant définitif seront précisés ultérieurement.

- ***approuve*** la cession d'une bande de terre, dont la superficie est à définir, à Monsieur POSNIC Jérôme et informe que les honoraires de géomètre et de frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, à savoir Monsieur POSNIC Jérôme.

- ***accepte*** la refonte du site internet pour la commune et décide de confier cette création à la Sté WEBGAZELLE pour un montant HT de 2921 €, soit 3505.20 € TTC.

- ***donne*** un avis favorable à la prise de compétences « mobilité » par la communauté de communes Saint Méen-Montauban et accepte la modification statutaire correspondante.

SÉANCE DU 20 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ***renonce*** à la prise de compétence PLUI par la communauté de communes Saint Méen-Montauban.

- ***décide*** de voter les subventions pour les associations en 2021.

- ***décide*** de réaliser des travaux d'amélioration à l'école : Installation de garde-corps au niveau des fenêtres rue du Stade (travaux réalisés pendant les vacances scolaires estivales) et mise en place d'une gâche d'ouverture au portail d'entrée de l'école.

SÉANCE DU 18 MAI 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ***approuve*** la constitution d'un groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif et désigne la commune de Montauban-de-Bretagne en tant que coordonnateur du groupement.

- ***rectifie***, conformément au code général des collectivités territoriales, la délibération 2020-24 portant sur la constitution de la commission d'appel d'offres qui doit être composée du maire et de 3 membres du conseil municipal et désigne Messieurs CHOUAN Rémy, TOUANEL Henri et TRUTIN Gilbert membres titulaires, et Madame JOUANNE Annie, Messieurs GIRARD Gwenaël et GLOTIN Patrick, membres suppléants.

- ***approuve*** la proposition commerciale du Crédit Mutuel de Bretagne datée du 18 mai 2021 portant sur la souscription d'un contrat de prêt destiné à financer les travaux d'aménagement des entrées de bourg à hauteur de 212 000 € à 0.58% fixe pour une durée de 180 mois.

- ***donne*** un avis favorable au projet « résidence d'artiste » présenté par l'école et accepte de prendre en charge financièrement les trajets des enfants sur Rennes, les éventuels repas de l'artiste le midi ainsi que la mise à disposition d'un local hors frais d'hébergement de l'artiste.

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ***décide*** de porter, à compter du 1er juillet 2021, de 37h hebdomadaires (temps de travail initial) à 37h30 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique.

- ***décide*** d'adopter les modifications du tableau des emplois proposées à compter du 1er juillet 2021.

- ***émet un avis*** favorable sur le pacte de gouvernance de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban.

- ***valide*** l'actualisation des tarifs de cantine et conserve les horaires de garderie pratiqués sur l'année scolaire 2020-2021 pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

- ***valide,*** en concertation avec les services de la Région, le projet d'aménagement de l'arrêt de car au lieu-dit le Pas de la Lande pour un montant de 10 541 € HT et sollicite une demande de subvention auprès de la Région.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ***valide*** la création d'un poste non permanent à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité.

- ***approuve*** l'autonomisation financière des budgets assainissement et SPANC à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2022.

- ***accepte*** la subvention d'un montant de 15 964 € attribuée au titre de la répartition 2021 du produit des amendes de police 2020 relatives à la circulation routière, pour la réalisation des travaux suivants : le parc de stationnement en site propre, la signalisation des passages piétons, les aménagements de sécurité sur voirie et les aménagements piétonniers protégés.

- ***valide*** le questionnaire établi dans le cadre de la réhabilitation du dernier commerce de la commune, en lien avec les services du Département.

- ***prend acte*** de la décision de fusionner les arrêts de car de Bel Air et du Pas de la Lande prise par la Région.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Budget primitif 2021

Le budget de fonctionnement : prévisions

D'où viennent les ressources de la commune ?

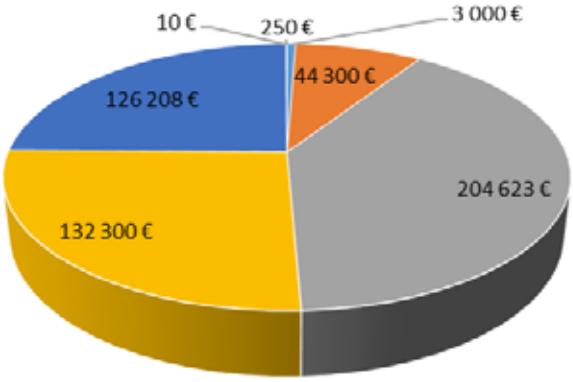

- 013 Atténuation de charges
- 70 Produits des services du domaine et ventes
- 73 Impots et taxes
- 74 Dotations, subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exeptionnels

Quelles sont nos dépenses courantes ?

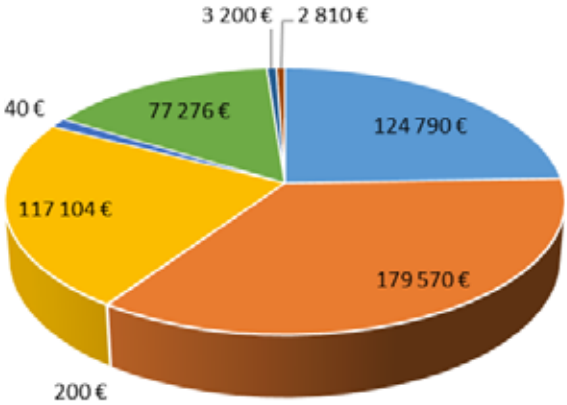

- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 022 Dépenses imprévues
- 023 Virement à la section d'investissement
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières

Total budget de fonctionnement 2021 : 510 690 €

Le budget d'investissement : prévisions – opérations principales

- Aménagement du bourg .... 487 344 €
- Travaux arrêt de car ..... 16 000 €
- Acquisitions foncières..... 9 641 €
- Travaux Ecole..... 5 147 €
- Informatique ..... 5 670 €

Budgets annexes

Assainissement collectif
Section fonctionnement..... 147 052 €
Section investissement..... 114 917 €

SPANC (assainissement non collectif)
Section fonctionnement..... 2 500 €

Lotissement «La Régnerais»
Section fonctionnement..... 182 675 €
Section d'investissement.....87 066 €

Caisses des écoles
Section fonctionnement.....16 368 €

CCAS
Section fonctionnement..... 5 110 €
Section investissement ..... 1 219 €

Tarifs Cantine

Tarif enfant : prix unitaire 3,65 €
Tarif adulte : prix unitaire 4,35 €

Tarifs Garderie

Horaires du matin :
de 7h à 8h35.....2,15 €
de 7h30 à 8h35.....1,65 €

Horaires du soir :
de 16h15 à 17h45.....1,65 €
de 17h45 à 18h45..... 1,45 €

Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire

Columbarium		Cavurne		dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 €	75 €	140 €

Tarifs salle culturelle

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril - *Tarif été :* du 15 avril au 15 octobre

2021	Commune	Hors commune	
		Eté	Hiver
Salle	168 €	224 €	278 €
Salle + cuisine	257 €	314 €	370 €
Vin d'honneur (petite salle)	78 €	112 €	146 €
Caution	200,00 € + chèque de caution couvrant la location totale		
Réduction 2ème jour	50 %		
Salle associative	10€/h de présence pour demande extérieure		

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

Pour les belotes ou assimilés .....> 78 €

Pour les repas
l'été.....> 101 €
l'hiver.....> 168 €

Assemblée générale entreprise ou divers : tarif idem hors commune.

Tarifs centre aéré de Saint-Méen-le-Grand

L'accueil de loisirs "Espace les dauphins" est un service municipal de la commune de Saint-Méen-Le-Grand depuis le 1er janvier 2021.
L'accueil est ouvert de 7h15 à 19h.
Pour effectuer la première inscription de votre enfant, il vous faut remplir le dossier d'inscription ainsi que la fiche d'information disponible à l'adresse alsh-dauphins@stmeen.fr ou à l'accueil de la mairie.
Une fois l'inscription validée, il vous suffira d'appeler l'accueil de loisirs ou de leur envoyer un mail (en précisant bien le nom, le prénom et l'âge de l'enfant) pour choisir ses jours de présence.

Vous trouverez ci-dessous la grille de tarification pour l'accueil de loisirs.

Tarifs	JOURNÉE	
Quotient familial	Communes signataires	Hors communes
< 579	5,73 €	15,73 €
579 - 750	6,73 €	16,73 €
751 - 1000	7,05 €	17,05 €
1001 - 1500	9,80 €	19,80 €
> 1500	10,98 €	20,98 €
Hors CAF	15,38€	25,38 €

Tarifs	DEMI-JOURNÉE	
Quotient familial	Communes signataires	Hors communes
< 579	4,30 €	11,80 €
579 - 750	5,05 €	12,55 €
751 - 1000	5,29 €	12,79 €
1001 - 1500	7,35 €	14,85 €
> 1500	8,23 €	15,73 €
Hors CAF	12,63 €	20,23 €

Il convient d'ajouter à ces tarifs le coût du repas : 3,60 €.

ATTENTION : Tarif accueil / garderie : 1 € le matin de 7h15 à 9h et 1 € le soir de 17h à 18h et 1€ de 18h à 19h (5€ supplémentaires par 1/4 heure au-delà de la garderie).

La commune de LE CROUAIS est une commune signataire et participe financièrement au coût de la journée au Centre aéré en fonction du nombre d'enfants qui y participent.

Des suppléments pourront être demandés exceptionnellement à l'occasion d'animations spécifiques, tels que sorties, visites, spectacles…

Contact : 06.08.94.86.28 - Mail : alsh-dauphins@stmeen.fr

Autorisations d'urbanisme

Déclarations Préalables

GUERIN Yannick, 32 Le Pas de la Lande : Portail + muret en parpaing

TOUANEL Patrick, 3 rue des Portes : Installation d'un carport ossature bois

CLOTEAUX Sylvain, 24 rue du Manoir : Pose de 4 fenêtres de toit + clôture

LETELLIER Damien, rue du Manoir : Murs de soutènement + Clôture

COUSTES Jérôme, 16 rue du Manoir : Murs de soutènement + Clôture

TOUZARD Bruno, 18 rue du Manoir : Réalisation d'un muret

GOUDIN Arthur et GENISSEL Justine, 1 Le Pas de la Lande : Modification des ouvertures + pose Velux

ROBERT Samuel, 8 rue des Noisetiers : Abri de jardin

TOUANEL Henri, 18 La Poutais : Clôture rigide béton et panneaux

CHICOINE Daniel, 3 Le Chêne Vert : Réalisation d'une clôture

ODIE Sébastien, 14 rue des Courtils : Réalisation d'une clôture

NERGIBAT, 11 Le Pas de la Lande : Pose de panneaux photovoltaïques

GOUDIN Arthur, 1 Le Pas de la Lande : Modification ouverture + reconstruction

PERRIN Jean-François, 3 rue de la Grange : Création d'un carport

PAIN Michel, Le Pas de la Lande : Changement des ouvertures

LEFEUVRE Elodie, 1 rue du Pressoir : Ajout d'une fenêtre de toit + surélévation sur le toit terrasse + ajout velux

CHERO Franck, 1 rue de la Friche aux Moines : Isolation extérieure + ravalement

GUILLARD André, 26 rue du Manoir : Abri de jardin

LORINQUER Christian, 5 rue du Garun : Pose d'un container maritime 20 pieds

PERREUL Julien, 3 Le Petit Val : Rénovation habitation avec extension Nord

Demandes de Permis de Construire

ROSSELIN René, Le Chêne Bonnet : Réhabilitation maison + extension + démolition

HAMELIN Philippe, 9 Le Pas de la Lande : Construction d'un garage et d'un porche

HAMELIN Philippe, 9 Le Pas de la Lande : Construction d'une véranda

MOREL Guillaume et JAMET Solène, 1A rue des Courtils : Projet d'extension et surélévation maison d'habitation

GOULET Valentin et COACOLO Léa, rue des Courtils : Permis modificatif - Recul d'implantation sur le terrain

SCI DGB, 18 rue des Courtils : Extension pour logement locatif

ROUAULT Valentin, La Poutais : Construction d'une maison individuelle

HUARD Jean-Luc, 4 rue des Courtils : Extension sur maison d'habitation

ROBERT Maxime et QUELLEUC Marie, Le Pas de la Lande : Construction d'une maison individuelle

CHERO Cyril et DELAMOTTE Anne-Laure, 15 rue du Verger : Extension habitation

Abandon des déchets sur la voie publique

La mairie constate une augmentation des dépôts sauvages de déchets verts.

Il est rappelé que les dépôts sauvages constituent une infraction (amende pouvant aller jusqu'à 1500€) et que les déchèteries de proximité (Le Loscouët sur Meu et Montauban de Bretagne) sont à votre disposition pour y déposer vos déchets verts.

D'autres moyens existent comme le paillage, le mulching ou le compostage. Retrouvez toutes les informations sur le site du Smictom Centre Ouest : www.smictom-centreouest35.fr.

Divagation des chiens

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La divagation des chiens est interdite sur les voies publiques. La loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ».

Un chien est considéré en divagation si en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Laisser son chien divaguer peut être sanctionné par une contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2ème classe (maximum 150 €) si l'animal est classé en 1ère ou 2ème catégorie. Dans ce dernier cas, il doit également être muselé.

Il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui. Il peut causer un accident de la circulation, mordre un passant, terroriser des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous le cas, le propriétaire engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable. L'article 1385 du Code Civil dispose que *« le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».*

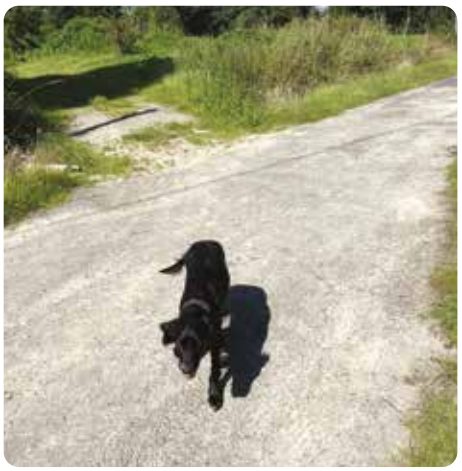

Groupe d'intervention du grand nettoyage (GIGN)

Le mercredi 2 juin 2021, 22 retraités disponibles, aidés d'un agriculteur en tracteur, se sont équipés de leurs débroussailleuses et faucilles afin de rendre le chemin gourmand plus agréable pour les randonneurs. D'autres chemins de la commune ont également été nettoyés : Le Pont de Roche, le Clos Poulain, Bel Air, le Pas de la Lande de la D59 vers le Bois Rieux ainsi que le chemin des Molières. La municipalité remercie les bénévoles pour cette participation citoyenne.

École

Cette année 2021/2022 est marquée par un changement. Les enfants qui auront 3 ans entre le 1er Janvier et le 31 Mars de l'année scolaire en cours seront accueillis par Sophie GOMY, institutrice de cycle 1 en TPS, après les vacances de Noël. Pour que cet accueil puisse se faire dans de bonnes conditions, un/une ATSEM supplémentaire sera recruté.

Notre école publique « Les petits cailloux » accueille actuellement 70 élèves qui sont répartis comme les années passées en 3 classes :

- Sophie GOMY en cycle 1 - 24 élèves : 6 PS, 12 MS et 6 GS, accompagnée par les ATSEM Katia LECHEVESTRIER-HERY et Marie MOISON ;
- Karen MAUDET en cycle 2 - 23 élèves : 10 CP, 9 CE1 et 4 CE2. Céline SAUDRAIS, AESH dans l'école depuis l'an dernier, accompagne cette année 2 élèves dans la classe ;
- Aurélie LARDIER en cycles 2 et 3 - 23 élèves : 8 CE2, 3 CM1 et 12 CM2. Aurélie est aussi pour la 3ème année consécutive en charge de la direction.

Pour la garderie, nous retrouvons Katia LECHEVESTRIER-HERY et Marie MOISON ainsi que Céline MARTINS. Cette équipe est renforcée le midi à la cantine par Jean-Yves RAMARE, employé territorial.

Le thème choisi par les enseignantes cette année est le tour du monde qui sera décliné dans tous les domaines : arts, musique, littérature, espace... Différents projets seront également organisés tout au long de l'année : les élèves du CP au CM2 ont pu découvrir en septembre le patrimoine local lors d'une exposition d'arts dans de la ville de Montfort. Des correspondances interclasses sont organisées cette année, la classe de Aurélie LARDIER participera également au projet Héritage et Civilisation mené par l'UNESCO pour un échange international francophone autour du patrimoine. Les cycles 1 et 2 accueilleront de nouveau une intervenante musique de l'école de Brocéliande. L'école aimerait renouveler également les visites à la bibliothèque de Le Crouais. Comme les années passées, l'école participera aussi au prix des incorruptibles financé par l'association des parents d'élèves. L'organisation du vote sera l'occasion, avec l'élection des délégués, de faire participer activement les enfants à une vie citoyenne à l'école.

Afin de clôturer le projet mené par Karen MAUDET, sur le patrimoine de la commune, qui nous a permis de nommer notre école, les élèves entourés de leur famille sont mis à contribution pour réaliser un logo. Une récompense sera attribuée par la mairie à/aux enfants de la famille dont le logo aura été retenu.

La mairie tient à remercier l'entreprise Sib Ouest pour le don de 3 ordinateurs alloués à l'école et remercie M. UYTTERSPROT Nicolas pour leur installation.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale a rouvert ses portes et vous accueille 3 fois par semaine aux horaires suivants :
- Le mardi et le mercredi de 15h30 à 17h30
- Le samedi de 10h à 12h
- Fermeture les jours fériés

Nous remercions les bénévoles pour leur implication et leur disponibilité pour le bon fonctionnement de notre bibliothèque. Ils sont aidés dans leurs missions par Marie MOISON, employée territoriale.

Informations générales

- Nombre de documents : 3 000 livres ou livres audio (dont 2 000 en fonds propres)
- Publics : crouaisiens et crouaisiennes
- Prix de l'adhésion : gratuit
- Limite d'emprunt : 5 documents pour 3 semaines
- Possibilité de portage de livres à domicile
- Réglementation sanitaire : respect obligatoire des gestes barrières

Animations gratuites

- Communauté de Communes Saint Méen Montauban :
  - Atelier Bébés lecteurs (0 à 3 ans) un mardi par mois à 10h
  - L'heure du conte (4 à 8 ans) un mercredi par mois à 15h30
- Bénévoles bibliothèque : animations sur thèmes : carnaval, Pâques, Noël…
- Ecole : visite de chaque cycle pour prise de connaissance des lieux, choix de lecture…

Ces animations, après plusieurs mois d'arrêt, reprennent petit à petit.

Votre avis

Pour les achats de livres, nos bénévoles souhaitent connaître votre avis et vos préférences afin de vous proposer des volumes correspondant à vos attentes. N'hésitez pas à nous communiquer vos souhaits, soit de titres, auteurs ou types (roman, BD, documents, biographie, histoire, policier…)

DEVENIR BENEVOLE

Les activités au sein de la bibliothèque sont très diverses et notre équipe de bénévoles ne demande qu'à s'agrandir. Si vous souhaitez nous rejoindre, nous vous accueillons avec plaisir pour partager et échanger connaissances, passions, savoir-faire…

Nous contacter : Bibliothèque Municipale LE CROUAIS : 02 99 09 68 88 ; bibliothèque-lecrouais@orange.fr

NOUVEAUTÉ

LA BOÎTE À LIRE

La boite d'échange de livres est installée sur le parking de la mairie, près de l'abribus. N'hésitez pas à partager vos lectures…

En déposant ou en empruntant un livre dans cette boîte à lire, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

C'est aussi une action solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne.

Assistantes maternelles

Voici les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. N'hésitez pas à prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

Mme Annabelle BLOUIN - 13 rue du Manoir - Tél. : 06.45.29.30.31 > Agréée pour 2 enfants

Mme Virginie FORESTIER - 22 la Boscherais - Tél. : 02.99.09.61.34 - 06.33.43.49.55 > Agréée pour 3 enfants

Mme Laurence GLOTIN - 16 rue des Courtils - Tél. : 02.99.09.48.67 - 06.42.00.43.44 > Agréée pour 3 enfants

Mme Rachel TOUANEL - 3 rue des Portes - Tél. : 02.99.09.60.95 – 06.01.42.87.42 > Agréée pour 4 enfants

Pour toutes informations complémentaires, consulter www.assistantsmaternels35.fr

CCAS

Fin 2020, les membres du CCAS ont offert un panier garni aux personnes de plus de 80 ans, qui ont particulièrement apprécié ce geste.

Cette année, les membres du CCAS ont eu la joie de refaire leur repas annuel le samedi 2 octobre 2021, après 18 mois de situation bien compliquée.

Ils ont reçu les plus de 67 ans pour partager cette journée. 72 personnes étaient présentes dans une ambiance conviviale et chaleureuse, ravies de se retrouver.

Cinq personnes de 85 ans et plus ont été mises à l'honneur :

- Simone COULON, 92 ans,
- Odette LEBRETON, 87 ans,
- Odette TERRA, 86 ans,
- Odile COUPEAU, 85 ans,
- Maurice PIEDERRIERE, 85 ans.

Chaque personne a reçu un bouquet de fleurs ou un colis.

Toute l'équipe du CCAS tient à remercier Jean-Michel COLIN qui a assuré l'animation de cette journée bénévolement.

Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition pour toutes informations sur les aides à domicile, le portage de repas, les transports à la demande ainsi que les aides pour la réhabilitation de votre logement.

RPE (Relais Petite Enfance)

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) du Secteur de Saint Méen le Grand est un service gratuit qui s'adresse aux familles, assistants maternels, garde à domicile et aux jeunes enfants du pays de Saint Méen le Grand.

Les espaces-jeux sont des lieux d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand parent, assistant maternel). Ils se déroulent le mercredi matin **2 fois par mois de 9h30 à 11h30** dans la salle des associations. Lors de la matinée encadrée par une animatrice, des activités d'éveil favorisant l'épanouissement et le développement des jeunes enfants sont proposées aux tout petits.

Cette année, 5 enfants, 2 professionnelles et 1 parent se retrouvent autour du thème « pique, gratte, frotte … »

Il reste encore des places.

Pour plus d'information contacter l'antenne St Méen Familles Rurales du RELAIS PETITE ENFANCE (RPE anciennement RIPAME) au 02 23 43 26 86 ou ripameasso.st-meen@famillesrurales.org

Maisons fleuries

Le jury des maisons fleuries s'est déplacé sur l'ensemble de la commune le mardi 3 août 2021 afin de voir le fleurissement des maisons particulières comme les années précédentes.

Hors concours : M. et Mme Roger MESNAGE, 23 la Boscherais

1er : M. et Mme Maurice PIEDERRIERE, 2 la Ville Mauny

2ème : M. et Mme Léon FAUCHOUX, 30 le Grand Val

3ème : M. et Mme René DEFFAINS, Bel Air

4ème : M. et Mme Yvon BOURRIEN, 21 le Chêne Bonnet ; M. et Mme Gérard GORRE, 3 la Ville Neuve ; M. et Mme Armel OLIVE, 1 la Ville Mauny

5ème : M. Jean Claude MARTIN, 27 rue des Courtils

6ème : M. et Mme Nicolas EON, 8 le Pas de la Lande

7ème : Mme Annick MERCERIE, 26 rue des Courtils

8ème : M. et Mme Louis FAUCHOUX, les Champs

9ème : M. et Mme André ROSSIGNOL, le Pas de la Lande

10ème : Mme Marie PERDRIX, 8 rue des Portes

11ème : M. et Mme Laurent MALLARD, 2 rue du Verger

12ème : Mme Odette TERRA, 23 rue du Verger

13ème : Mme Léone MASSARD, 22 les Mollières

14ème : M. et Mme Claude TOUANEL, les Champs

15ème : M. et Mme Alain PINAULT, 31 la Bodinais

16ème : M. et Mme Hubert ODIE, 21 rue des Courtils

17ème : M. et Mme Didier LEBRETON, 24 rue des Courtils

18ème : M. et Mme Loïc TOSTIVINT, 4 rue des Chênes Verts

19ème : M. et Mme André LEMOINE, 1 la Règnerais

20ème : M. et Mme Rémy CHOUAN, 12 le Pas de la Lande

21ème : Mme Anne LABBE, 20 la Poutais

Félicitations à tous les lauréats qui recevront un bon d'achat par la municipalité.

Entretien voirie

La commune procède régulièrement à des travaux. Pour 2021, ils sont les suivants :

- Réfection de la voirie en enrobé rue de la Friche aux Moines par l'entreprise POMPEI pour un montant de 1 373 €.
- Réfection des voies rue de la grange, rue du stade et au lotissement de la Règnerais par la société PEROTIN pour un montant de 1 386 €.

Ecole

Quelques travaux au sein de l'école ont eu lieu durant les vacances scolaires :

- Pose de gardes corps par la menuiserie ODIE pour un montant de 3 560 €.
- Installation d'un portier vidéo avec 2 postes et branchement d'un projecteur à l'école par l'entreprise ROSSELIN pour un montant de 2 771 €.

Salle culturelle

Installation de 2 vestiaires mobiles pour les enfants pour un montant de 437 €.

Bibliothèque

Pose d'un tableau d'affichage pour un montant de 174 €.

Avancement aménagement du bourg

Les travaux d'aménagement du bourg viennent de reprendre par l'aménagement des entrées Est (sortie la Brohinière) et Ouest (sortie Saint Méen). Ils devraient durer jusqu'au début de l'année 2022.

Arrêt de car au Pas de la Lande

Un arrêt de car sécurisé, avec abri bois, a été aménagé au Pas de la Lande. Cet arrêt est l'unique arrêt de regroupement dans ce secteur en direction de St Méen le Grand. Les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise PEROTIN pour un montant de 10 021 €.

Le coût de la mise en place de l'abri bus se décompose ainsi : dalle de béton (166 €), abribus bois (2 628 €) et saturateur pour la protection du bois (135 €).

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de la Région Bretagne.

Auto-entrepreneurs

Conformément à l'article paru dans le bulletin de décembre 2020, la commission de communication met l'accent sur les compétences locales en diffusant une liste des auto-entrepreneurs, dirigeants d'entreprises et artisans de la commune.

Nous vous prions par avance de bien vouloir excuser toute omission involontaire et vous invitons à vous manifester, si tel est le cas, auprès de la mairie (de préférence par mail mairie.lecrouais@wanadoo.fr) afin que nous puissions rectifier notre liste de diffusion sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal.

GASNOT Emilie - Conseillère en produits bien-être 100 % naturels pour la société DUOLIFE
- Tél : 06.16.22.08.91
- Email : gasnotmlie@hotmail.fr
- Groupe Facebook *«Prendre soin de soi avec Emilie»*

LDM Maintenance Sarl - Réparations machines et équipements mécaniques
- Adresse : rue La Friche aux Moines - 35290 Le Crouais
- Tél : 02.99.09.47.74

LERAY Alain - Petit Bricolage & Petites réparations
- Adresse : 22 rue de la Poutais - 35290 Le Crouais
- Tél : 06.09.74.80.98

LES JARDINS DE L'ABRI-COTIER - Aménagement paysager - Maçonnerie paysagère, clôture et bassin
- Adresse : 22 La Boscherais - 35290 Le Crouais
- Tél : 07.57.40.19.82
- Email : lesjardinsdelabricotier@gmail.com

LE TIROIR A IDEES SERVANT Sylvette - Ateliers Créatifs & Objet textile sur demande
- Adresse : 2 rue Noisetiers - 35290 Le Crouais
- Tél : 06.76.19.85.22
- Instagram : @letiroiraidees

LYSDUCIEL Cécile - Conseillère beauté et bien-être
- Tél : 06.70.28.08.84
- Email : lysduciel.pro@gmail.com
- https://msha.ke/lysduciel/

MOISSON Déborah - Secrétaire indépendante
- Adresse : 8 La Poutais - 35290 Le Crouais
- Tél : 07.69.84.54.04
- Email : moisson.deborah@outlook.com

MT Couverture - Couvreur
- Adresse : rue La Friche aux Moines - 35290 Le Crouais
- Tél : 06.14.47.32.53

ODIE MENUISERIE - Entreprise de menuiserie intérieure & extérieure
- Adresse : rue de la Friche aux Moines - 35290 Le Crouais
- Tél : 06.73.88.01.42
- Site web : https://www.menuiserie-odie.fr

Piers SERVICES - Fournisseurs Matériel Agricole
- Adresse : rue La Friche aux Moines - 35290 Le Crouais
- Tél : 09.99.09.43.74

T.A.T.P HAVARD - Travaux Public
- Adresse : 28 Le Pas de la Lande - 35290 Le Crouais
- Tél : 02.23.43.31.70

ACCA - Association de chasse agréée

Président : Léon FAUCHOUX

La saison 2021/2022 a redémarré sous le soleil. Au cours de l'année 2021, la traditionnelle potée des chasseurs a eu lieu sous forme « à emporter » en raison des conditions sanitaires.

L'assemblée générale a eu lieu en juin et nous accueillons cette année un nouveau chasseur.

A côté de la pratique régulière de la chasse, des battues sont organisées pour la régulation du gros gibier et donc limiter les dégâts occasionnés par ceux-ci.

Bien sûr, la nature est le bien de tous. Alors tous ensemble Partageons, Respectons et Protégeons cette belle nature.

Les amis de Saint Laurent

Présidente : Yolande MESNAGE 02 99 09 59 28

Notre association a pour but de subvenir à certains besoins matériels de l'église et de la fontaine St Laurent (entretien, fleurissement…). Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour être membre de cette association.

Fin août, quelques personnes de l'association avec M. le Maire, l'employé territorial et des bénévoles ont nettoyé les alentours de la fontaine et du lavoir, cela n'ayant pu être fait au printemps à cause du confinement. Nous savons que plusieurs personnes s'y arrêtent et d'ailleurs, elle fait partie d'une étape de géocaching proposé par l'office du tourisme de St Méen le Grand. Merci à tous pour ce travail.

Vous pouvez trouver des informations pour la Paroisse dans la vitrine à côté de la grande porte et vous pouvez vous procurer la feuille d'information hebdomadaire dans la boite aux lettres derrière cette vitrine.

Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 08 octobre 2021. Les membres sont les suivants :
Président : Stéphane BOURRIEN
Vice-président : Bruno TOUZARD
Secrétaire : Gérard GORRE
Secrétaire adjointe : Rachel TOUANEL
Trésorier : Barnabé GILLOUAYE
Trésorier adjoint : Henri TOUANEL
Membres : Daniel CHICOINE - Kevin FORTIN - Gilbert TRUTIN

Le comité des fêtes reprend ses activités pour la fin de l'année avec son repas annuel le 20 novembre, ainsi que sa présence au marché de Noël du 10 décembre prochain. La fête communale devrait avoir lieu en juin 2022, comme avant la crise sanitaire.

Absents : Rachel TOUANEL et Kevin FORTIN

Club de la gaieté

Président : Robert OGER - 02 99 09 64 01

Le club de la Gaieté a repris ses activités le mercredi 6 octobre en respectant les gestes barrières (pass sanitaire, port du masque).

L'assemblée générale s'est tenue le 20 octobre suivie d'un goûter.

Association des parents d'élèves

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de l'école s'est déroulée le jeudi 30 septembre 2021. Lors de cette réunion, le bureau a été en partie renouvelé. Voici la nouvelle composition pour l'année scolaire 201/2022 :

Présidente : Véronique HENRY
Vice-Présidente : Adélaïde TIELLES
Trésorière : Cécile PIGNOCHET
Co-Trésorière : Stéphanie LORAND
Trésorière-Adjointe : Pamela RUELLAND
Secrétaire : Solène JAMET
Secrétaire Adjointe : Elodie LEFEUVRE
Membres : Nicolas EON - Stéphane MERCERIE

Nouveaux membres : Sabrina GUIFFARD - Erwan KERBOAS - Sophie LEROND - Valérie TROUWAERT

L'association a présenté l'ensemble des actions qui ont été menées au cours de l'année : vente de gourdes, ventes de brioches, tartiflette à emporter, collecte de ferraille et de papier.

Malgré une année perturbée en raison des restrictions sanitaires, le bilan financier est positif. Cela permettra de contribuer aux prochains projets pédagogiques.

Un souffle pour marcher

L'association « un Souffle pour marcher » a dû suspendre ses activités en raison de la pandémie sanitaire. Pour rappel, l'association, crée en 1993, a pour objectif de venir en aide financièrement à des personnes de moins de 30 ans en situation d'Handicap après l'étude du dossier et après les remboursements des différentes caisses (CPAM, Mutuelle, etc...) sans se substituer aux différents organismes d'Etat. L'aide apportée contribue à l'amélioration des équipements, loisirs, éducation et pour du soutien. L'association récolte des fonds grâce aux subventions des communes avoisinantes, dons d'associations et particuliers ainsi qu'aux recettes du couscous annuel. Le bureau espère pouvoir organiser celui-ci en début d'année si les conditions sanitaires le permettent.

Cependant, il y a eu des rentrées financières :

- Notre association a été retenue par les élèves en bac pro d'une école de RENNES, l'EPNAK. Dans le cadre de leurs études, ils doivent soutenir une association caritative en réalisant des actions sur le terrain. Ces élèves ont organisé une vente de pots de miel, une vente de gâteaux, une tombola, etc... Leur mobilisation a permis de faire un don de 1 633 €.

- Un don de 650 € a été également versé par le club de L'amitié de Montfort suite à l'organisation du concours de palets le jeudi 23 septembre.

Composition du bureau :
Présidente : Christine TRUTIN
Vice-Président : Bernard GRASLAND
Secrétaire : Sandrine LECOMTE
Secrétaire-adjointe : Catherine GUERIN
Trésorière : Catherine BUSNEL
Trésorière adjointe : Marie France TOUPE
Membres : Marie Aimée GUILLEUX - Jocelyne LEBRETON - Camille LEVREL - Manolita SANTIER-PERCHEREL.

Contact : 02 99 09 69 02 (Christine TRUTIN)

U.N.C. - A.F.N. - OPEX

Commémorations

La cérémonie du 11 novembre 2020 a eu lieu le dimanche 15 novembre 2020 dans le strict minimum autour du monument aux mort avec le dépôt de la gerbe puis la lecture de l'allocution ministérielle par M. le Maire Daniel CHICOINE

A l'occasion de la commémoration du 08 mai 2021, un dépôt de gerbe a eu lieu ainsi qu'un lâcher de pigeons qui a été réalisé par Jonathan FORESTIER, élu de la commune et colombophile. Gérard GORRE, Adjoint, a profité de cet instant pour mettre en avant les actions réalisées par ces oiseaux au cours des guerres. Rapides, discrets et capables de parcourir de très longues distances, les pigeons voyageurs étaient de véritables agents de liaisons des armées pour lesquelles ils délivraient des messages glissés dans un tube souvent fixé à leur patte ou à leur poitrine Pour la première guerre mondiale, 60 000 pigeons furent mobilisés par l'armée française. Beaucoup d'entre eux ont péri au cours de leurs missions et certains ont été décorés, à l'image des pigeons nommés Vaillant ou Cher Ami.

L'usage de la colombophilie à des fins militaires a perduré durant la seconde guerre mondiale. Plus de 54 000 pigeons ont été utilisés par les alliés. Gustav, l'un d'entre eux, a permis au territoire anglais d'être averti du début du Débarquement, en parcourant 240 kms en 5 heures.

US Le Crouais

Après une saison 2020/2021 inachevée au cours de laquelle l'U.S Le Crouais A a été invaincue en 4 matchs de championnat de D2, les compétitions ont repris de manière normale. De nombreuses recrues sont arrivées et le club compte 42 Seniors, 3 U18 et 1 U16 qui évoluent en entente dans les catégories jeunes avec l'US Saint Méen / Saint-Onen. Le groupe Seniors possède une moyenne d'âge de 24 ans et 11 mois.

Yohan GALIEN, joueur la saison passée, a repris l'encadrement de l'équipe première. Lorsque son emploi le permet, c'est aussi lui qui s'occupe de la préparation des entraînements.

Marvyn MEURISSE encadre lui l'équipe B (D4). Les Verts enregistrent aussi une arrivée importante, celle du jeune Baptiste GRANDIN, nouvel arbitre du club.

Sportivement, l'U.S Le Crouais est ambitieuse et vise les premières places du championnat pour son équipe fanion. L'objectif visé quant à l'équipe B est la montée en D3.

Afin d'assurer une rentrée financière durant cette période de crise sanitaire, un repas à emporter a été organisé fin juin et environ 360 parts ont été vendues. Celui-ci a été assuré par la boucherie Mévennaise.

Pour la première fois de son histoire, le club est parvenu à se qualifier au 2nd Tour de la Coupe de France sur le score de 3 buts à 1 contre l'A.S Romillé. Peu épargnée par le tirage au sort les années précédentes, l'USLC a cette fois-ci été avantagée. Malheureusement l'aventure s'est arrêtée au match suivant et l'équipe fanion a été éliminée aux tirs au but face à l'U.S Gaël Muël à la suite d'une partie disputée et équilibrée.

L'U.S Le Crouais est aussi présente sur les réseaux sociaux :
- **Facebook :** US Le Crouais Football
- **Instagram :** us_le_crouais
- **Twitter :** @USLeCrouais
- **Site :** www.uslecrouais.footeo.com

Contacts : TOUANEL Kylian : 06 83 95 42 15. GLOTIN Théo : 06 42 16 44 08.

Qualifié au second tour de la Coupe de France pour la première fois de son histoire, le club a fêté l'événement comme il se doit.

Calendrier des fêtes 2022

MOIS	DATES	ACTIVITÉS	
JANVIER	07	Vœux du Maire	Mairie
	23	Galette des Rois	US Le Crouais
FEVRIER	12	Repas la potée	ACCA
	26	Repas tartiflette	APE (Association Parents Elèves)
MARS	02	Concours de belote	Club de la gaieté
AVRIL	02	Repas annuel	AFN
MAI	08	Vin d'honneur	AFN
	18	Concours de palets	Club de la Gaieté
	21	Journée festive	US Le Crouais
JUIN	12	Fête Communale	Comité des Fêtes
	18	Fête des écoles	APE (Association Parents Elèves)
	25	Sortie annuelle	AFN
JUILLET	02	Repas - Cochon grillé	US Le Crouais
SEPTEMBRE	10	Repas des classes	Comité des Fêtes
OCTOBRE	01	Repas CCAS	Mairie
	19	Concours de belote	Club de la Gaieté
	22	Repas Poule au riz	Comité des fêtes
NOVEMBRE	11	Commémoration	AFN
	25	Assemblée Générale	AFN
DÉCEMBRE	09	Marché de Noël	Comité des fêtes
	10	Repas de fin d'année	Club de la Gaieté
	18	Arbre de Noël	APE (Association Parents Elèves)

SMICTOM

Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches :

	CAULNES Le clos Devant les Pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN ZA La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Mardi	-	14h-18h	8h30-12h 13h30-18h	-
Mercredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Jeudi	8h30-12h 13h30-18h	-	8h30-12h 13h30-18h	-
Vendredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	-
Samedi	8h30-12h30 13h30-17h30	9h-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-12h30 13h30-17h30

L'office des sports de Saint-Meen/Montauban

L'Office des Sports de Saint Méen Montauban est une association loi 1901, qui a pour but de promouvoir le sport sur l'Ouest de l'Ille-et-Vilaine. Nous vous présentons le descriptif de 3 activités qui sont complétées par d'autres interventions : stages, camps d'été, formations secouriste, après-midi intergénérationnel.

Pour les 4-5 ans : Eveil Sportif 2021-2022

L'objectif est de proposer une approche ludique de la pratique d'une activité physique et sportive. Les enfants peuvent développer leur motricité, leur endurance, leur rapidité, leur équilibre, leur adresse et leur relation aux autres. Les séances sont également l'occasion de se familiariser avec l'apprentissage des règles nécessaires à la pratique sportive. Les séances sont encadrées par des éducateurs diplômés.

Pour les 6-10 ans

Pour les lieux d'activité (13 communes) et horaires : consulter le site

- **Multisport :** pour les enfants en primaire. Le créneau de Le Crouais le lundi de 16h30 à 17h30 est complet pour cette année. Possibilité d'en ouvrir un autre de 17h30 à 18h30 s'il y a assez de demandes. Contact : Marc CHEVROLAIS.
- **Eveil Multisport :** pour les enfants de maternelle. Pas de créneau à Le Crouais mais à Muel, Quédillac et Landujan le mercredi après-midi et Irodouër le lundi de 17h à 17h45.

Sport Santé

- **Handisport :** activités de Boccia et Sarbacane pour les personnes atteintes de handicap moteur, physique. Contact : Violaine ROUAULT.
- **Sport Santé :** à destination de personnes atteintes de pathologies chroniques, troubles musculo-squelettiques, troubles de l'équilibre, troubles articulaires. Activités de Gym, Marche, Marche Nordique, Multi-Activités, Mon Poids ma Santé dans les communes de Montauban, Saint-Méen, Quédillac, Boisgervilly, La Chapelle du Lou du Lac. Contact : Elise OILLAUX.

Contact : Office des Sports Saint Méen Montauban - Stade A Robert - 2 Rue de Métairie Neuve - 35360 Montauban de Bretagne - Mail : info@officedessports-saintmeenmontauban.fr - Tél. : 02 56 18 91 95

Transport scolaire

Au 1er septembre 2017, la Région Bretagne est devenue responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains, excepté pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Pour en savoir plus, connectez-vous sur http://transports.bretagne.bzh

A NOTER

Depuis septembre 2016, le port d'une chasuble rétro réfléchissante sur les chemins piétons du domicile jusqu'a la montée dans le car le matin et de la descente du car au domicile le soir est obligatoire. En effet, chaque année en France, des accidents sont à déplorer en raison du manque de visibilité des élèves aux abords des rues et des routes.

Le non-respect de ces règles entraine des sanctions conformément à l'article 21 du règlement des transports. Cette décision s'applique également dans le cadre des sorties scolaires afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

Communauté de Commune St Méen/Montauban

Une communauté de Communes est un EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Son but est de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent.

Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Manoir de la Ville Cotterel
46, rue de Saint-Malo - BP 26042
35360 Montauban-de-Bretagne
Tél. : 02 99 06 54 92
www.stmeen-montauban.fr

Focus sur un gros projet en cours : Piscine Acorus situé à St-Méen-le-Grand

La piscine communautaire Acorus, située rue du Révérend Père Janvier à Saint-Méen-le-Grand, va faire peau neuve. La fermeture temporaire, liée au contexte sanitaire, a été prolongée jusqu'à la livraison du nouvel équipement. Les travaux de réhabilitation-extension sont en cours. A ce jour, la prévision d'ouverture est programmée à la fin du 2e trimestre 2022.

© Architectes cabinet RAUM

« Nager en regardant l'horizon »

Les architectes du cabinet RAUM, en charge du projet et spécialisés dans la conception d'équipements publics, ont souhaité utiliser les caractéristiques du lieu pour offrir aux nageurs une vue sur l'horizon.

Le bassin d'origine sera transformé en bassin ludique et d'apprentissage. Une pataugeoire sera créée ainsi qu'un bassin sportif de 10 x 25 m.

Le projet de réhabilitation se compose de 3 nouvelles extensions qui permettent de « retourner » le fonctionnement interne de la piscine et d'orienter l'entrée à l'Ouest. Le nouvel équipement répondra aussi aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

© Architectes cabinet RAUM

Covoiturage

En complément de l'offre de transport proposée sur le territoire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, le covoiturage est une solution. La plateforme publique OuestGo, idéale pour les déplacements quotidiens domicile-travail, vous permet d'effectuer une recherche de trajet et vous met gratuitement en relation avec d'autres covoitureurs. L'application smartphone OuestGo est disponible sur GooglePlay et sur l'AppStore. Vous pourrez notamment y tester le covoiturage dynamique permettant une mise en relation instantanée des covoitureurs. Vous êtes passager en quête d'un trajet immédiat ? Lancez votre recherche sur l'application et vous pourrez trouver les conducteurs qui sont déjà sur la route ! C'est un principe d'auto-stop connecté et organisé.

+ D'INFOS notamment sur l'organisation du covoiturage dans le contexte sanitaire, sur le site Internet de Ouestgo : www.ouestgo.f

Transport à la demande

Le TàD est un service de proximité proposé par la communauté de communes qui permet aux habitants qui ont des difficultés de déplacement d'être mobiles. Les personnes sont prises à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et déposées auprès d'équipements non marchands du territoire (établissements médicaux, arrêts de transport en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies…). Le service ne dessert pas les grandes surfaces ou les commerces de proximité tels que les boulangeries, les superettes...

Le TàD s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en recherche d'emploi et en insertion.

Pour utiliser ce service, il faut devenir adhérent, et obtenir une carte de transport auprès de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban (l'adhésion est

gratuite). Le TàD fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Une fois l'inscription réalisée, les trajets sont à réserver au minimum la veille pour le lendemain. Les tickets de transport, 2,50€ ou 1.00€ l'unité en fonction du public concerné, sont en vente directement auprès du conducteur qui viendra vous chercher.

Contact : Marie-Aude Massicot 02 99 06 54 92

Le logement pour personnes âgées

Montauban de Bretagne

Continuez à vivre en autonomie dans un chez-soi adapté : **Maison Helena :** 24 appartements (T2 et T3) avec balcons et locaux communs de convivialité avec un accompagnement du CCAS.

Pour plus de renseignements : contactez la Mairie de Montauban de Bretagne.

Boisgervilly

Résidence intergénérationnelle du Bois Joly :

La résidence du Bois Joly est un ensemble de 13 appartements construits pour accueillir des aînés. Le but de cet endroit est de permettre les rencontres et de créer du lien social pour éviter l'isolement.

Pour faciliter les échanges et les contacts, la commune a créé une salle qu'elle met à la disposition des locataires. Tous les lundis et une fois tous les quinze jours, des animations sont proposées.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie de Boisgervilly au 02.99.06.42.05

Maison Helena.

Résidence intergénérationnelle du Bois Joly.

Aides pour l'amélioration de l'habitat

ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat)

Les particuliers souhaitant réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation dans leur logement peuvent bénéficier (sous conditions de ressources et autres critères) d'aides de l'ANAH.
La communauté de communes a missionné l'association SOLIHA 35 pour renseigner les personnes intéressées et les aider dans la mise en œuvre de leur projet.
Mme LEPEIGNEUL, conseillère habitat, assure des permanences gratuites et sur Rendez-vous :
- Les 2èmes mercredis du mois de 14h à 17h, au manoir la Ville Cotterel, 46, rue de Saint-Malo à Montauban-de-Bretagne.
- Les 3èmes mercredis du mois de 14h à 17h, à la maison du développement, 22, rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.

Attention : Toute demande de subvention doit être faite avant le début des travaux.

programme local de l'habitat (PLH) : des dispositifs à destination des particuliers

AIDES A L'ACCESSION

Depuis janvier 2017, les particuliers peuvent bénéficier d'une aide à l'accession pour l'acquisition de leur résidence principale :
- Une aide de 2 000€ à 8 000€ pour l'achat de biens anciens en centre-bourg dans un objectif de favoriser la revitalisation des bourgs ;
- Une aide de 1 500€ à 3 000€ pour l'achat de biens anciens en campagne ;
- Une aide de 3 000€ ou 4 500€ pour l'achat d'un terrain pour un projet de construction neuve.

Pour bénéficier de ces aides, des critères liés au bien (prix, superficie…) et au futur acquéreur (plafonds de ressources…) sont à respecter.

Mise aux normes système assainissement non collectif

Les particuliers aux revenus modestes peuvent bénéficier d'une aide pour mettre aux normes un système d'assainissement non collectif qui serait obsolète. Il faut réaliser un minimum de travaux de 2500€ HT, l'aide sera de 20% du montant des travaux HT plafonné à 1 600€ par dossier.
La demande de subvention doit être faite avant le début des travaux.
Pour tout renseignement sur ces aides, contactez Marie-Aude Massicot, chargée de mission habitat à la communauté de communes Saint-Méen Montauban, au 02 99 06 54 92.

Ma prime Rénov'

Ma Prime Rénov' est une aide à la rénovation énergétique ouverte à tous, destinée à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, selon quatre catégories de revenus, et des gains énergétiques permis par les travaux (chauffage, isolation…). Elle est désormais accessible à tous les propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires.
Pour déposer une demande rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr. L'aide sera versée dès la fin des travaux.
N'oubliez pas ! Pour réaliser vos travaux il est exigé que l'artisan soit Reconnu garant de l'environnement (RGE)
Attention ! Ne pas débuter les travaux avant d'avoir déposé son dossier. Vous souhaitez plus d'information : - Vous pouvez contacter le service habitat de la communauté de communes. En fonction de votre situation, vous serez conseillé et redirigé vers l'interlocuteur le plus adapté : CONTACTS 02 99 06 54 92 habitat@stmeen-montauban.fr - Des agents de l'espace France services peuvent vous accompagner à la réalisation de la démarche en ligne le service CONTACTS 02-99-09-44-56 espace.franceservices@stmeen-montauban.fr

Les maisons des jeunes

Fonctionnement des maisons des jeunes :

Le service jeunesse gère deux maisons des jeunes : une à Montauban de Bretagne, l'autre à Saint-Méen-le-Grand. Pour y venir, il suffit d'adhérer au service jeunesse pour 1€ par année civile.

Les maisons des jeunes sont des espaces où les jeunes, dès leur entrée en 6ème, peuvent se retrouver et passer un moment convivial. Ils n'ont pas besoin de s'inscrire à l'avance, et peuvent rester le temps qu'ils souhaitent, aller et venir plusieurs fois dans l'après-midi, comme bon leur semble. Ce sont également des lieux privilégiés pour discuter, participer à des animations, se réunir, exprimer son point de vue, s'investir dans des projets de tous types et se faire accompagner par les animateurs dans diverses démarches.

A chaque période d'ouverture, deux animateurs du service jeunesse sont présents pour échanger, jouer, bricoler et faire vivre le lieu.

Infos pratiques :

Maison des jeunes - Montauban-de-Bretagne - 2 rue Baudoin à Montauban-de-Bretagne
Hors vacances scolaires ouverture le mercredi (12h30-18h) et le vendredi (16h30-19h).
Pendant les vacances scolaires ouverture les lundis (13h30-18h), mercredis (11h-18h) et vendredis (13h30-19h) - Tél : 02 99 06 54 92

Maison des jeunes - Saint-Méen-le-Grand - Complexe socioculturel, 9, bis rue du révérend père janvier
Hors vacances scolaires ouverture le mercredi (12h30-18h) et le vendredi (16h30-19h)
Pendant les vacances scolaires ouverture les lundis (13h30-18h), mercredis (11h-18h) et vendredis (13h30-19h) - Tél : 06 76 84 14 81

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel au service jeunesse à l'adresse suivante : jeunesse@stmeen-montauban

Zoom sur ...

Un enfant du pays aux jeux paralympiques

David est un enfant de la commune. Il est né en 1977 à St Méen le Grand. Il réside à Bagnères-de-Bigorre mais ses parents habitent toujours dans la commune. David a commencé le badminton à l'âge de 9 ans au club de St Méen le Grand. A l'âge de 15 ans, il monte à Paris et intègre l'équipe de France avec laquelle il remporte plusieurs titres de champion de France jeune.

Aujourd'hui, David est conseiller technique au sein de la fédération française de badminton, après une carrière de kinésithérapeute qu'il a dû interrompre après son accident.

DAVID PIONNIER DU PARA BADMINTON EN FRANCE

Devenu paraplégique haut en 2003 après un grave accident de ski, en centre de rééducation de Garches, David a vu des personnes en fauteuil jouer au badminton et cela lui a plu. Après quelques recherches, il a vu qu'il y avait une Fédération Internationale avec des championnats d'Europe et du monde. Mais en 2004-2005, il n'y avait aucune pratique adaptée en France. Pour installer la discipline dans l'hexagone, David a dû multiplier les démarches, auprès de la Fédération Française de Badminton et la Fédération Française d'Handisport, deux instances qui ont d'abord passé leur temps à se renvoyer le volant. Il a quand même fallu créer une association de joueurs pour montrer qu'ils n'étaient pas que deux en France.

PALMARÈS

En 2009, il remporte une médaille d'argent en double homme avec son partenaire russe et une médaille de bronze en simple contre un coréen.

En 2010, il obtient 3 médailles, 2 de bronze et une d'argent au championnat du monde au Guatemala.

En 2013, il devient champion du monde en double homme en Allemagne avec son partenaire allemand : il remporte une médaille d'or historique.

En 2014, il devient champion d'Europe en double homme

Il est champion de France en simple, en double homme et double mixte tous les ans depuis 2009.

TOKYO 2021

A force de travail et d'entrainement, David obtient sa qualification pour participer aux jeux olympiques de Tokyo. Est-ce à cause de l'attente, de la pression que David s'est blessé au dos la veille de la compétition ? (une douleur semblable à des coups de poignard), ce qui l'a beaucoup pénalisé.

La tâche a été rude face à des asiatiques très forts, sachant que le badminton est le sport national en Asie. David et son partenaire font partie du top cinq mondial.

Mais David ne se décourage pas, il pense déjà à Paris 2024 et commence à se préparer.

Félicitations David, on est tous derrière toi !

Le crouais - son histoire

A découvrir

Ce livre sera dédicacé lors du marché de Noël le 10 décembre 2021.

Gérard GORRE et Joseph VERGER.

Fontaine St Laurent

Dans la commune de Le Crouais, la dévotion à St Laurent remonte à la nuit des temps. Des pèlerins atteints de maladies de peau, eczémas, furoncles venaient et viennent encore chercher la guérison en recourant aux vertus purifiantes de son eau. St Laurent est réputé pour guérir les brûlures et protéger des incendies. La source qui alimente la fontaine est intarissable. Pendant les grandes sécheresses de 1921, 1949 et 1976, beaucoup de personnes venaient s'approvisionner en eau. Autrefois, un pardon avait lieu tous les ans le 10 août, jour de sa fête.

Le recteur, dans son bulletin paroissial en 1957 écrivait que le 3 août 1924, la municipalité décida de rendre cette dévotion plus visible dans un cadre digne et décent, sur cette route très fréquentée. Un monument en granit de Languédias fut érigé, de style breton, qui abrite dans sa niche la statue du saint tenant dans sa main gauche le livre des évangiles et dans sa main droite un grill qui rappelle le supplice infligé par l'empereur romain Valérien qui le fit rôtir.

En 1924, des travaux sont également entrepris au lavoir et sont effectués par l'entreprise Renou de Rennes. Les bordures de granit ont été fournies par les carrières Blanchard du Hinglé.

La construction d'un abri sur le lavoir fut attribuée par marché à M. Carré de Quédillac, le 19 septembre 1925. Le lavoir était un lieu de convivialité et de rencontres pour les lavandières et bien sûr de commérages. En 2005, la commune a rénové le site. La toiture qui se trouva endommagée par la chute d'un peuplier le dimanche 22 novembre 2009, suite à une violente tornade, fut réparée par l'entreprise Joseph Huet.

Ce site est très visité, notamment par l'activité de géocaching mise en place par l'office de tourisme. Jean-Michel COLIN, habitant de Le Crouais, a rencontré dans le Gers un habitant qui lui a décrit la fontaine de A à Z.

Fontaine St Laurent

Lavoir

Classes
Le Crouais 2021

Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1er septembre 2022 dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à tous les foyers de la commune.

Rédaction - Diffusion : Mairie de Le Crouais
Directeur de la publication : M. Daniel CHICOINE, Maire
Responsable : Mme Marie-Paule CHERO et M Gérard GORRE, Adjoints en collaboration avec Mme Odile JAGU
Assistée de la Commission Information - Communication :
Mesdames Marie-Annick HERVE, Annie JOUANNE, Jocelyne LEBRETON, Marie LEVREL, Séverine LUCAS, Manolita SANTIER-PERCHEREL, Sylvette SERVANT

Création et Impression LE MAIRE 02 96 28 41 54